

> ILS L'ONT FAIT, ILS EN PARLENT



JÉRÔME,
Conducteur d'engins

Issu d'une formation initiale BEP microtechnique mais passionné par les travaux publics, j'ai eu la chance de rentrer dans ce secteur grâce à un contrat de professionnalisation. Cette formule me permet de suivre une formation technique en alternance et d'être soutenu par un tuteur qui me donne des conseils.

PATRICIA,
Tutrice de Jérôme

Depuis 1 an, j'accompagne Jérôme au quotidien pendant toute la durée de son contrat en étant au maximum à son écoute et en lui transmettant mon savoir acquis au fil de mon expérience professionnelle.



JEAN-PIERRE,
Carreleur

Licencié après une expérience de 7 ans dans le commerce, j'ai voulu me reconverter en choisissant le métier de carreleur en contrat de professionnalisation. Ce contrat me permet d'être de suite placé au vif du sujet grâce à un programme sur mesure alternant entreprise et site de formation.



FRANÇOIS,
Chef d'entreprise

Lorsque Jean-Pierre est venu nous solliciter, j'ai trouvé son profil intéressant et sa motivation réelle pour notre métier. Le contrat de professionnalisation me permet ainsi de recruter et de former de nouveaux collaborateurs chaque année et de favoriser l'intégration des demandeurs d'emploi.



credit photos : B. Charpenel/CCGA-BTP, GFC BTP

> JEUNES DE 16 À 25 ANS
> DEMANDEURS D'EMPLOI DE 26 ANS ET PLUS

Boostez votre avenir dans le Bâtiment et les Travaux Publics.



POUR SUIVRE LES PAS DE JÉRÔME ET JEAN-PIERRE...

CONTACTEZ UN CONSEILLER EN FORMATION AREF-BTP DE VOTRE RÉGION
DONT VOUS TROUVEREZ LES COORDONNÉES SUR NOTRE SITE INTERNET.

www.gfcbtp.fr

GFC BTP - 6 RUE BEAUBOURG - 75194 PARIS CEDEX 04



1



INTÉGRER DES SECTEURS PORTEURS D'AVENIR

Le Bâtiment et les Travaux Publics sont des secteurs en plein développement qui offrent de nombreuses opportunités d'évolution, quel que soit votre niveau de qualification.

2



BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

Comme un salarié à part entière dans l'entreprise, vous êtes titulaire dès votre arrivée d'un contrat à durée déterminée (6 mois minimum) ou indéterminée.

4

OBTENIR UN DIPLÔME OU UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Agé de 16 à 25 ans ou demandeur d'emploi de 26 ans et plus, vous pourrez obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle reconnue par la profession répondant aux besoins de l'entreprise.



3

BÉNÉFICIER D'UN SALAIRE

Pendant toute la durée du contrat, vous percevez une rémunération en fonction de votre âge et de votre niveau de formation ou de qualification.



5



ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN TUTEUR

Tout au long de la formation, un tuteur vous guide, vous aide dans votre quotidien et vous transmet son savoir.

